



Cabinet - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

ALERTE DES MAIRES

Le Préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France ci-jointes et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de l'

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU ORAGES

pour le phénomène suivant

ORAGES

pour les communes de la Charente.

Durée du phénomène : début prévu le mardi 13 septembre à 14h / Fin prévu le mercredi 14 septembre à 6h

Situation actuelle : Contexte très chaud. Les températures de la nuit restent souvent comprises entre 21° et 25°. Une perturbation s'est organisée au large du Golfe de Gascogne et quelques ondées ponctuées de coups de tonnerre touchent actuellement l'embouchure de la Gironde et les îles charentaises.

Evolution prévue : Une dégradation orageuse active se met en place cet après-midi. Les premiers orages devraient toucher l'ouest de la chaîne pyrénéenne et les départements côtiers de l'Aquitaine en début d'après-midi puis se multiplier rapidement. Ils s'atténueront en soirée. Cette vague orageuse sera marquée par un risque de fortes chutes de grêle localement, de violentes rafales de vent atteignant 80 à 90 km/h mais pouvant dépasser les 100 km/h de manière localement. Les intensités pluvieuses seront très fortes on pourra enregistrer de 20 à 30 mm de pluie sur des durées de moins d'1h et des cumuls de 50 à 60 mm.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de la situation soit sur le site www.meteo.fr soit au 05 67 22 95 00

Ces orages violents sont susceptibles de provoquer des dégâts importants en particulier sur l'habitat léger et les installations provisoires. Des inondations sont également possibles.

Il est demandé à chaque maire de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'interdire les manifestations de plein air prévues dans leur commune ;
- d'évacuer les chapiteaux ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air en particulier les campings ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :

CONSEILS DE COMPORTEMENT

- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les promenades en forêts.
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4*4, peut être emporté dans 30 cm d'eau
- En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols.

A Angoulême, le 13/09/2016

Le Préfet

Pierre NGAHANE